## DEPARTEMENT de la SEINE MARITIME ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 1 3 NOV. 2024

ID: 076-217602556-20241112-2024257BDEL-DE

## VILLE D'EU

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/257B/DEL/7.5

## Séance du 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents: M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Mme INZANI Béatrice par M. MARTIN Jean-Marie, M. SEIGNEUR Pascal par Mme BRIFFARD Claudine, Mme CHAVES Hélène par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELLOUX Samuel par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent: M. MANGEON Stéphen.

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 06/11/2024	Nombre de Membres en exercice : 29	
Nombre de Membres présents : 22	Nombre de pouvoirs : 6	Absent:1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28	
Votes Contre : 0	Abstention: 0	

Objet: AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS –
AUTORISATION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une avance sur subvention qui pourra être versée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, aux associations suivantes qui en feront la demande, sous réserve de présentation des justificatifs prouvant les besoins financiers :

- THEÂTRE DES CHARMES	4 000 €
- C.C.A.S	110 000 €
- EU FOOTBALL CLUB	21 000 €
- RUGBY CLUB	3 000 €
- TENNIS DE TABLE	2 000 €
- MURMURE DU SON	4 000 €
- WHINKINILINE IJV UVI	

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID: 076-217602556-20241112-2024257BDEL-DE

- V.C.E.B.	1 950 €
- GARDERIE LES LUTINS	25 900 €
- CENTRE DES FONTAINES	40 000 €
- SAINT-LAURENT – LA HETRAIE	14 000 €
- ASSOCIATION RAYON DE SOLEIL	19 950 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une avance sur subvention qui pourra être versée à compter du 1er janvier 2025, aux associations ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance Le Maire, Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

